



ARRETE MUNICIPAL N° 103/2026
réglementant le stationnement et la circulation
27 rue de Saasenheim

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-8 et R.417-10 ;

Considérant les travaux SDEA pour le remplacement d'un poteau d'incendie, rue de Saasenheim, entre le 2 au 6 novembre 2026, durée des travaux 2 jours ;

Considérant que, pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** La circulation sera alternée par feux tricolores.
- ARTICLE 2 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux.
- ARTICLE 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place et maintenue par la société FELDNER SARL responsable des travaux, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant toute la durée du chantier.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est valable **du 02/11/2026 au 06/11/2026.**
- ARTICLE 5 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
 - La CeA ;
 - SDEA ;
 - Le Service Technique de la commune.

Fait à Sundhouse, le 15 octobre 2026



Le Maire,
Mathieu KLOTZ